



**Finances, achats publics
et système d'information
Commande publique**

Décision n° 2023-157

Objet : Signature d'un acte modificatif n°1 aux marchés publics n°23CO01 « lot 1 : Prestations d'impressions Offset / lot 2: Prestations d'impressions numériques » pour les services de la ville de Sceaux

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1, L.2194-1 et R.2123-1 1°,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n° 2023-51 en date du 15 février 2023, actant de la décision d'attribution et de la signature des deux marchés publics n° 23CO01 avec la société Imprimerie Grenier pour un montant maximum de 65 000 € HT (hors révision de prix) sur la durée du contrat en ce qui concerne le lot 1 et 80 000 € HT (hors révision de prix) en ce qui concerne le lot 2, dont les termes respectifs sont actuellement fixés au 1er février 2024,

Considérant que les dénominations des parties n'ont pas été précisées dans les actes ayant formalisés les marchés publics,

DECIDE de signer un acte modificatif n°1 aux marchés publics, ayant pour objet d'acter la dénomination des parties en ajoutant un paragraphe à l'article 4 du cahier des clauses particulières valant acte d'engagement.

PRECISE que ledit acte modificatif prendra effet à compter de sa notification et sera applicable jusqu'aux termes des marchés publics.

Fait à Sceaux, le 12 juin 2023



Philippe LAURENT